

Rencontre Communauté de communes Ambert Livradois Forez – Conseil départemental 63

*Conditions de mise en œuvre du projet de
syndicat départemental de l'eau*

le 27/01/2021



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

Plan

I) Focus AEP sur le territoire ALF

**II) Synthèse des rencontres bilatérales CD 63 –
syndicats du 63**

**III) Synthèse des rencontres réalisées avec des
syndicats départementaux**

**IV) Conditions de mise en œuvre d'un syndicat
départemental de l'eau**

I) Focus Eau potable sur le territoire d'Ambert Livradois Forez



Caractéristiques du territoire

- **58** communes
- 27 606 habitants (population INSEE 2019)
- 1 700 km²
- Ressources provenant majoritairement du socle (**sensibles** à la pluviométrie et donc aux sécheresses).
- **Morcellement** de la maîtrise d'ouvrage avec **8** syndicats d'eau potable présents sur le territoire et **31** communes en régie.
- 15 communes sur 31 ont réalisé un schéma directeur AEP.

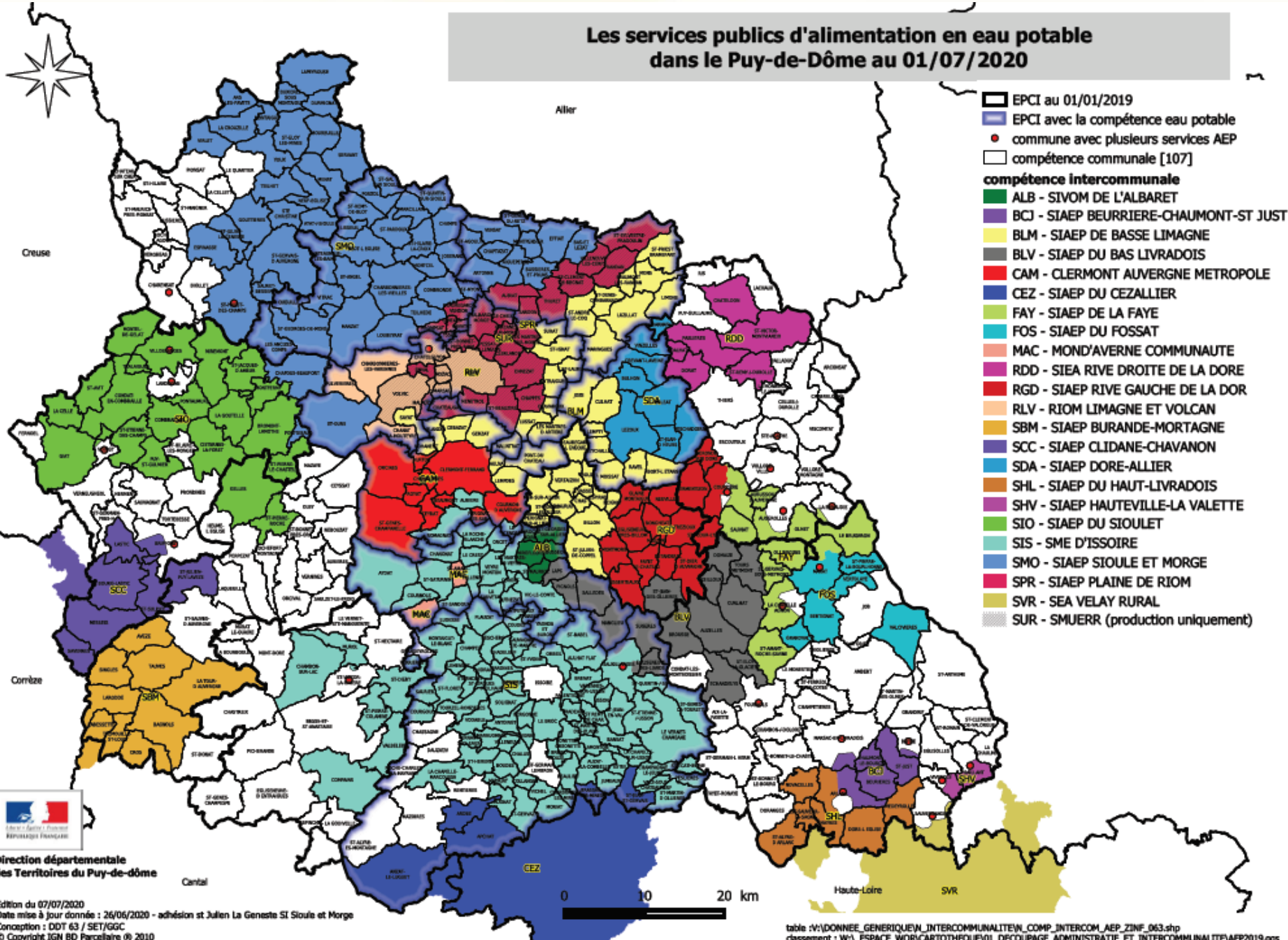
Caractéristiques des syndicats présents sur le territoire

Syndicats	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (en km)	Nb captages Nb réservoirs	Nb de communes ALF Nb de communes total
SIAEP du Fossat	2 025	195	26 21	6 6
SIAEP de la Faye	~ 3 500	442	28 24	5 12
SIAEP du Bas Livradois	~ 5 000	500	52 ~ 20	8 16
SIAEP Beurières Chaumont St Just	1 277	~ 200	28 + 1 forage 14	6 6
SIAEP du Haut-Livradois	~ 1 400	~ 300	11 10	7 7
SIAEP Hauteville La Valette	210	~ 12	5	2 2
SEA du Velay Rural	/	/	/	1 65
SME Issoire	44 322	1 859,4	25 159	1 101

II) Synthèse des rencontres bilatérales CD 63 – collectivités compétentes en AEP du 63



Les services publics d'alimentation en eau potable dans le Puy-de-Dôme au 01/07/2020



- EPCI au 01/01/2019
 - EPCI avec la compétence eau potable
 - commune avec plusieurs services AEP
 - compétence communale [107]
- compétence intercommunale**
- ALB - SIVOM DE L'ALBARET
 - BCI - SIAEP BEURRIERE-CHAUMONT-ST JUST
 - BLM - SIAEP DE BASSE LIMAGNE
 - BLV - SIAEP DU BAS LIVRADOIS
 - CAM - CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
 - CEZ - SIAEP DU CEZALLIER
 - FAY - SIAEP DE LA FAYE
 - FOS - SIAEP DU FOSSAT
 - MAC - MOND'AVERNE COMMUNAUTE
 - RDD - SIEA RIVE DROITE DE LA DORE
 - RGD - SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DOR
 - RLV - RIOM LIMAGNE ET VOLCAN
 - SBM - SIAEP BURANDE-MORTAGNE
 - SCC - SIAEP CLIDANE-CHAVANON
 - SDA - SIAEP DORE-ALLIER
 - SHL - SIAEP DU HAUT-LIVRADOIS
 - SHV - SIAEP HAUTEVILLE-LA VALETTE
 - SIO - SIAEP DU SIOULET
 - SIS - SME D'ISSOIRE
 - SMO - SIAEP SIOULE ET MORGE
 - SPR - SIAEP PLAINE DE RIOM
 - SVR - SEA VELAY RURAL
 - SUR - SMUERR (production uniquement)


 Direction départementale
 des Territoires du Puy-de-dôme

Edition du 07/07/2020
 Date mise à jour donnée : 26/06/2020 - adhésion à Julien La Geneste St Sioles et Morge
 Conception : DDT 63 / SET/GCC
 © Copyright IGN BD Parcellaire © 2010

table : \\DONNEE_GENERIQUE\N_INTERCOMMUNALITE\N_COMP_INTERCOM_AEP_ZINF_063.shp
 classement : W:\ESPACE_WOR\CARTOTHEQUE\01_DECOUPAGE_ADMINISTRATIF_ET_INTERCOMMUNALITE\AEP2019.qgs

Les constats

- **20** rdv effectués du *02/12/2019 au 23/04/2020* : 17 syndicats, 1 métropole, 2 communautés d'agglomération.
- 13 schémas directeurs réalisés ou en cours, 4 schémas à venir.
- Intégration de communes isolées en projet pour 6 structures.
- Extension du périmètre à celui de l'intercommunalité pour une structure en projet.
- **4** structures en délicatesse au niveau de la quantité de la ressource.
- **8** structures nous ont indiqué connaître des difficultés (qualité et/ou quantité).
- Niveau de sécurisation globalement **faible** (interconnexion et diversification de la ressource).
- Poids de l'agriculture ressenti pour 14 structures (élevage et irrigation).

Les difficultés exprimées

- 1) Problématique du foncier en lien avec les PPC (périmètres de protection des captages)
- 2) Diversification de la ressource difficile
- 3) Difficultés face aux procédures pour la recherche de nouvelles ressources
- 4) Disparité du prix de l'eau au sein des syndicats
- 5) Difficultés techniques (lancement et suivi d'études et de travaux, exploitation, etc...)
- 6) Poids de la défense incendie sur le réseau d'alimentation en eau potable
- 7) Manque de connaissance patrimoniale
- 8) Interrogations sur l'évolution de la qualité et de la quantité des ressources

III) Synthèse des rencontres réalisées avec des syndicats départementaux



Informations générales

	Côtes d'Armor	Manche	Ille-et-Vilaine	Allier	Puy-de-Dôme
Population (habitants)	596 518	492 627	1 060 199	333 065	664 386
Superficie (km ²)	6 878	5 938	6 775	7 340	7 970
Nb communes	348	446	333	317	464
Nb intercommunalités	8	8	18	11	14
Nb collectivités distributrices	37	~ 20	35	16	141
Linéaire de réseau (km)	300	7000	/	400	/
Estimation du patrimoine (€)	80 millions	?	/	75 millions	/



Objets des syndicats

Compétences obligatoires

Compétences obligatoires	SDAEP 22	SMG 35	SMEA 03	SDEAU 50
Mise en œuvre des objectifs du schéma départemental	✓	✓		✓
Maîtrise d'ouvrage des travaux d'interconnexion du schéma départemental	✓	✓	✓	✓
Gestion des ouvrages d'interconnexion et de sécurisation	✓			✓
Gestion des barrages départementaux	✓			
Aide au financement (travaux sur ouvrages de production et traitement, sécurisations locales)	✓			✓
Etudes ou actions de soutien techniques ou administratives	✓	✓	✓	✓
Veille technique et réglementaire/Animation du réseau	✓	✓	✓	
Assistance Technique		✓		
Appui PPC				✓

Objets des syndicats

Compétences optionnelles

Compétences optionnelles	SDAEP 22	SMG 35	SMEA 03	SDEAU 50
Appui technique au bon fonctionnement des unités de traitement	✓			
Appui technique PPC	✓			
Le reste de la compétence eau potable (protection, production, traitement, transport, stockage, distribution)			✓	✓
La compétence Assainissement Collectif si la compétence eau potable est transférée			✓	
AMO	✓	✓	✓	✓
Défense incendie			✓	✓

Type de structure/Modèle économique/Gouvernance

	SDAEP 22	SMG 35	SMEA 03	SDEAU 50
Type syndicat	Mixte ouvert	Mixte ouvert	Mixte ouvert	Mixte fermé
Siège	Saint Briec	Rennes	Yzeure	Saint-Lô
Date création syndicat	1985	1990	1992	2012
Collectivités adhérentes actuelles	1 Département 4 CA 1 CC 14 syndicats 6 communes	1 Département 6 syndicats de production	1 Département 1 CA 13 syndicats 5 Communes	2 CA 2 CC 10 syndicats 49 communes
Redevance abonné	12€/abonné /an	17 centimes / m ³	13 centimes / m ³	0,045 € HT / m ³ produit
Représentation	Fonction du nb d'abonnés	Fonction du nb de m ³ facturé	Fonction du nb de m ³ facturé	Fonction du nb de m ³ produit
Nb représentants CD	4	3	12	/
Nb délégués	80	1 délégué par 5 millions de m ³	65	77

IV) Conditions de mise en œuvre d'un syndicat départemental de l'eau

1) Le choix de la structure

2) Les missions

3) Le modèle économique

4) La gouvernance

1) Le choix de la structure

Choix du syndicat Mixte ouvert

La composition du syndicat mixte ouvert est plus large que celle du syndicat mixte fermé (limités aux communes et/ou EPCI) et permet d'associer notamment d'autres collectivités territoriales (département, région), des syndicats mixtes, certains établissements publics en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacun des membres (article L 5721-2 du CGCT)

 **Cet établissement public est adapté à l'objectif de solidarité territoriale inhérent au projet.**

 **Choix d'un syndicat dit « à la carte »** Chaque membre aura la possibilité d'adhérer au syndicat pour tout ou partie de ses missions et ainsi de transférer les compétences dont il dispose.

Le syndicat aura donc la faculté d'exercer des compétences distinctes sur le territoire de ses différents membres.

2) Les missions du syndicat départemental

- 1) Création des interconnexions, des ouvrages et réservoirs stratégiques
- 2) Mutualisation des procédures pour la recherche de nouvelles ressources
- 3) Conduite et suivi du schéma départemental AEP
- 4) Communication, sensibilisation (observatoire de l'eau)
- 5) Base commune d'un SIG départemental

Compétences
obligatoires

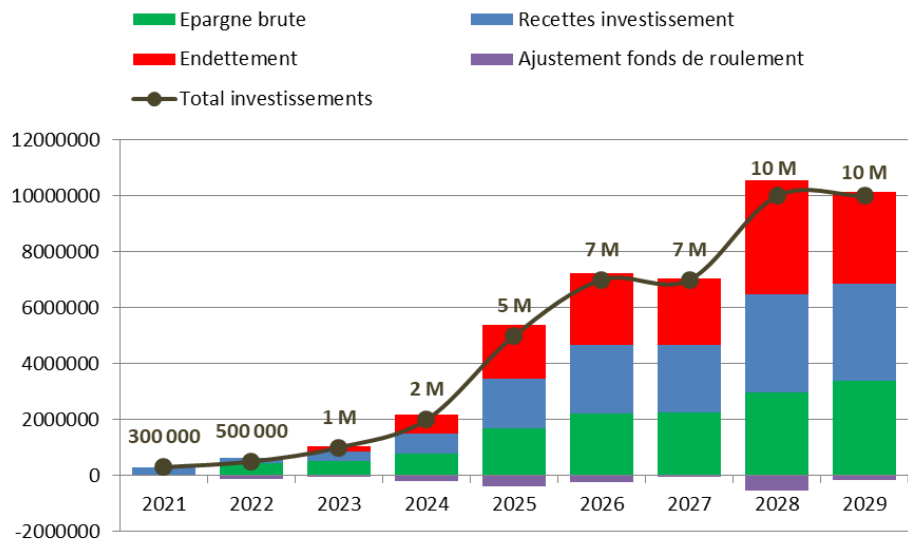
- 1) Gestion de la problématique foncière en lien avec les PPC
- 2) Ingénierie et AMO
- 3) SATEP (assistance à l'exploitation)
- 4) Structuration de la maîtrise d'ouvrage : assistance à la prise de compétences des intercommunalités (conduite des études de transfert).
- 5) Groupement de commandes / Mandat maîtrise d'ouvrage
- 6) Harmonisation des modalités de calcul du prix des échanges d'eau entre structures différentes

Missions
optionnelles
dites « à la
carte »

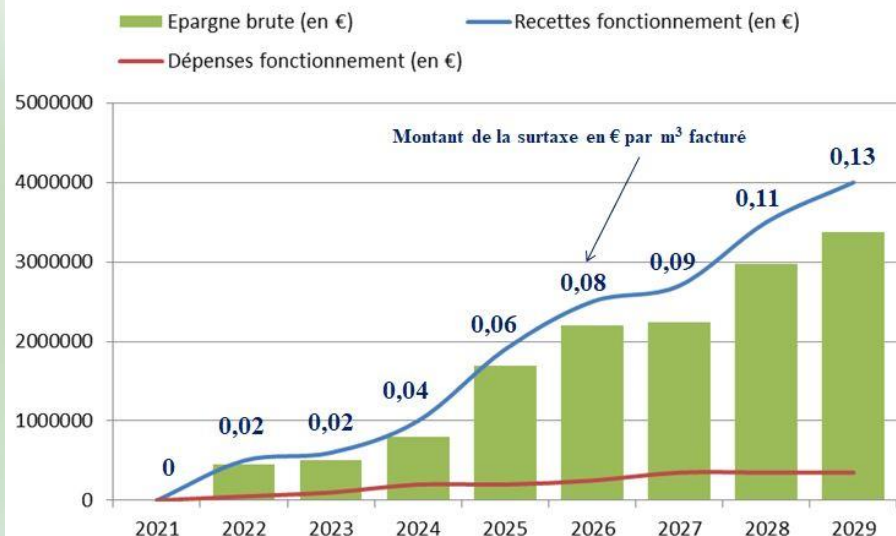


3) Le modèle économique

Mode de financement des investissements



Formation de l'épargne brute



3) Le modèle économique

Scénario 1 : Surtaxe en fonction du nombre de m³ facturés

Scénario 2 : Surtaxe en fonction du nombre d'abonnés

Scénario 3 : Surtaxe en fonction du nombre d'abonnés et en fonction du nombre de m³ facturés

Surtaxe	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Scénario 1	0	0,02	0,02	0,04	0,07	0,08	0,09	0,12	0,13
Scénario 2	0	2,18	2,61	4,35	8,26	10,87	11,73	15,21	17,38
Scénario 3 part m ³	0	0,01	0,01	0,02	0,03	0,04	0,04	0,05	0,06
Scénario 3 part abonné	0	0,8	1,24	1,60	4,13	5,36	6,23	8,33	9,13



4) La gouvernance

Nombre d'abonnés	Nombre de délégués	EPCI du 63 concernés
< 5 000	1	Beurrières-Chaumont, Burande Mortagne, Cézallier, Clidane Chavanon, Faye, Fossat, Haut Livradois, Hauteville-La Valette, Velay Rural
Entre 5 000 et 15 000	2	Bas Livradois, Dore-Allier, Plaine de Riom, Rive Droite de la Dore, Rive Gauche de la Dore, Sioulet
Entre 15 000 et 25 000	3	Riom Limagne et Volcans
Entre 25 000 et 35 000	4	Sioule et Morge
Entre 35 000 et 45 000	5	Basse Limagne et SME Issoire
> 45 000	6	Clermont Auvergne Métropole

Département du Puy-de-Dôme : 7 délégués.

Intercommunalités : 1 délégué par intercommunalité.

→ 63 délégués

Merci pour votre attention
Avez-vous des questions ?



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT